



# GRAND PRIX MOSELLE BENJAMINS (G) ET (F)

## TOURNOI DE LA VILLE DE METZ

*Dimanche 21 Décembre 2008*  
*Au Complexe sportif Saint Symphorien à METZ*

### TROPHEE ALUFEY BRIOTET

#### Préambule

Le Judo club de **SMEC METZ** organise un tournoi de judo réservé aux benjamins et benjamines. Celui-ci se déroulera le **Dimanche 21 Décembre 2008** à **METZ**.  
Le tournoi est labellisé « Département » par le Comité Départemental de judo.

#### Article 1 : Condition de participation

Le tournoi est ouvert aux judokas des catégories *Benjamins et Benjamines*.

Les judokas devront :

- Etre au minimum ceinture jaune-orange.
- Etre en possession d'un passeport sportif de moins de 8 ans.
- Justifier de deux années de licence dont celle de l'année en cours.
- Présenter un certificat médical d'aptitude à la pratique du judo en compétition datant de moins de un an au jour de la compétition.

En cas d'absence d'au moins un de ces éléments le judoka ne sera pas autorisé à combattre.

Inscription sur place le jour de la manifestation.

## Article 2 : Catégories de poids

Les judokas seront rassemblés en groupe morphologique de 16 judokas ( 4 poules de 4 judokas). Un écart maximum de 10% du poids entre le plus léger et le plus lourd du groupe sera autorisé.

Les judokas seront pesés le jour de la compétition. Le poids exact sera retenu.

## Article 3 : Organisation des combats

Horaires d'inscription :

Benjamins dont le poids est inférieur à 38Kg :	8h30 à 9h30
Benjamins partir de 38kg	11h à 12h
Benjamines :	14h00 à 15h00

Les combats se dérouleront sous forme :

- Groupe morphologique de 16 judokas repartis en 4 poules de 4 judokas.
- Les deux premiers de chaque poule seront qualifiés pour le tableau final qui se déroulera en élimination directe. Les judokas accédants au tableau Final seront classés au moins 5<sup>ème</sup>.

Le « Coaching » n'est pas autorisé. Cependant un responsable par club sera autorisé à encadrer les judokas dans la « zone combattants ». Il sera porteur d'un badge fourni par les organisateurs.

En cas de non-respect de cette consigne, le responsable du club se verra refuser l'accès à la « zone combattants ».

## Article 4 : Arbitrage

Le règlement d'arbitrage sera celui en vigueur dans le Règlement Fédéral.  
Arbitrage éducatif.

**Saisies** : interdites en dessous de la ceinture en attaque et en défense

**Formes techniques** : l'arbitre annoncera rapidement « MATTE » quand les deux judokas seront au corps à corps et qu'il n'y aura pas de résultats immédiats.

Interdiction des clefs de bras, des étranglements, des sutémis et des makikomis.

**Pénalités** :  
1<sup>ère</sup> intervention : avertissement « gratuit » avec explication de la faute.  
2<sup>ème</sup> intervention : pénalité puis addition des pénalités selon le règlement fédéral

Les fautes pénalisées par « Hansukumaké » directement (action présentant un risque important pour le judoka) ne pourront pas faire l'objet d'un avertissement gratuit. Cependant, les judokas seront autorisés à poursuivre la compétition selon l'avancée de leur catégorie.

Durant le tableau final, un judoka pourra être opposé à un judoka qu'il a déjà rencontré au cours de la journée. Dans ce cas, il convient de faire un nouveau combat.

Chaque tapis sera doté, dans la mesure du possible de trois arbitres.

Les arbitres porteurs du titre « Club » pourront arbitrer. Dans ce cas, ils seront associés à au moins un arbitre Fédéral. Le Comité de Moselle de judo fournira 10 arbitres (présents le jour de la manifestation).

### **Article 5 : Temps des combats :**

Pour toutes les catégories, le temps des combats sera de deux minutes.

Une récupération de deux fois le temps de combat, soit 4 minutes, sera laissée à chaque judoka.

### **Article 6 : Remise des récompenses :**

A l'issue de chacune des catégories il sera procédé à une cérémonie dite « podium protocolaire ». Les 3 premiers judokas seront récompensés. Les judokas seront en judogis ou en survêtements de club complets.

### **Article 7 : Points pour le classement départemental**

Le tournoi est inscrit au calendrier qualificatif pour le critérium régional benjamins-benjamines.

Des points correspondants à la performance réalisée lors du tournoi seront attribués pour chacun des groupes morphologiques selon le barème départemental ci-après :

Participation : 1 point

1<sup>er</sup> : 20 points

2<sup>ème</sup> : 15 points

3<sup>ème</sup> : 10 points

5<sup>ème</sup> : 7 points

7<sup>ème</sup> : 5 points

**Les points obtenus ce jour s'ajouteront à ceux obtenus sont un critère de sélection pour les phases Régionales, il ne rentre en aucun cas en ligne de compte pour les Challenge du Nombre et de la Qualité.**

### **Article 8 : Sécurité – Secouristes**

Chaque club veillera à la sécurité des enfants issus de sa structure.

Un médecin ainsi qu'une équipe de secouristes, adaptée au nombre de participants, seront présents en permanence sur le site.

## **Article 9 : Règlement des litiges :**

Le règlement des litiges sera du ressort du Directeur du Tournoi en relation avec :

- le Responsable d'arbitrage pour tous litiges relatif à l'arbitrage.
- le Représentant du Comité Départemental pour tous les autres litiges.

Les responsables se réservent le droit d'exclure de la manifestation les judokas ainsi que toutes personnes montrant un comportement pouvant porter atteinte à l'éthique sportive ou à la sécurité des participants, dirigeants et spectateurs.

Règlement conforme aux directives fédérales.

